



## Résiliation compteur d'eau

Par **hermione59**, le **23/03/2016** à **20:01**

Bonjour,

Il y à 3 ans (2013) j'occupais un logement en location.

Je me suis vue déménager, j'ai carrément oublié de fermé mon compteur d'eau, des factures sont alors arriver au nouveau domicile.

Quelques temps après j'ai téléphoné à la société des eaux NOREADE à plusieurs reprises on m'a clairement expliqué que je n'avais pas fait la résiliation du compteur.

Je leur stipule bien que j'ai déménager donc que je n'habite plus sur les lieux des factures concernées.

Je suis de bonne fois car je leur dis bien que je paierai les factures dues.

Je pensait alors que tout était réglé.

3ans plus tard je reçois un coup de fil de mon ancienne voisine me disant quelle a du courrier pour moi.

Une fois le courrier récupérer, je le lis et la surprise la compagnie des eaux NOREADE me réclame 1340.10e concernant le premier logement.

Très en colère je leur téléphone pour leur demande si il n'y avait pas d'erreur, et la on me répond que le compteur n'a toujours pas était fermer, et ceux malgré les coups de fils d'il y à 3 ans.

Cerise sur la gâteau durant ma conversation téléphonique avec une opératrice de la société, celle ci me lis un courrier que je suis censé avoir reçu (ce qui n'est pas le cas vue que j'ai déménager), dans lequel la société mentionne la venue d'un technicien afin de fermé le compteur d'eau, tout en soulignant que se technicien n'a pas fermé le compteur car le nouveau locataire ne l'a pas laisser entrer.

Je reconnais avoir tort de mon oubli de fermeture du compteur, mais voilà l'opératrice au

téléphone refuse de me faire un échéancier de paiement, ayant très peu de revenu je suis dans l'incapacité de payer cette somme en une seule fois.

Cette société ne serait elle pas responsable d'une certaine façon de cette mésaventure ?

Que dois je faire ?

Par **Lag0**, le **24/03/2016** à **06:44**

Bonjour,

Vous reconnaissez ne pas avoir fait la résiliation après votre déménagement.

Plus grave, une fois mis au courant du souci, vous n'avez pas non plus réagi.

Pourquoi ne pas avoir envoyé votre LRAR de résiliation après les premiers rappels ?

Si vous ne résiliez pas votre abonnement et que le nouvel occupant des lieux ne demande pas le changement, vous allez lui payer son eau durant encore longtemps...